

En exercice : 28

Présents : 18 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18

Présents : 14 + 0 pouvoir

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ M. G. CRESPIN M. H. DEPOUEZ M. K. BETTAL	M. H. LHERMITTE Mme M. DENIS Mme K. BOISNARD Mme B. MILLET	Mme F.HUGUENIN M. J.C. ROUAULT Mme N. LEFEBVRE-BERTIN	Mme C. GASTÉ M. R. SURCOUF
SUPPLEANT : M. C. BABOU			
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND Mme I. SIMONESSA	M. P.M. NANA	M. P. ROUAULT	Mme C. MASSART

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 COMPETENCE « ACTION SOCIALE ».

Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical le compte de gestion de l'exercice 2023, budget « Action Sociale », dressé par Monsieur ERUSSARD, Responsable Service de Gestion Comptable du syndicat :

Les membres du Comité Syndical,

- après s'être fait présenter le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assurés que le Responsable Service de Gestion Comptable du syndicat a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

déclarent, **à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Responsable Service de Gestion Comptable du syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication le2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président



Syrenor
SYNDICAT DE COMMUNES ET DE PAYSANS
DE LA REGION NANTAISE